



La Graphiterie®

LA FABRIQUE CRÉATIVE & RESPONSABLE

Charte éthique

CRÉATIVE & ENVIRONNEMENTALE



Engageant **les concepteurs & les fabricants** de La Graphiterie | Entrée en vigueur : **Août 2026**

PRÉAMBULE

La Graphiterie est une société indépendante de la société Graphitéine. Les deux sociétés partagent toutefois une même direction et peuvent être amenées à collaborer avec une équipe commune.

La Graphiterie développe et commercialise des supports de communication et d'aménagement conçus notamment à partir du **réemploi, de la transformation et de la valorisation de matières et matériaux issus de flux de déchets, de rebuts de production ou de matières destinées au rebut.**

Ses offres comprennent notamment :

- des solutions de design d'espace, telles que des habillages muraux ou des suspensions lumineuses ;
- des solutions de signalétique pour les locaux professionnels, événements, établissements d'hôtellerie et de restauration, chantiers et opérations immobilières ;
- des objets utiles du quotidien personnalisés : papeterie, accroche-portes, mugs, porte-clefs, pots à crayons et objets similaires.

La démarche de La Graphiterie repose sur une conviction simple : **la communication et l'aménagement peuvent être conçus autrement, en donnant une nouvelle vie aux matières existantes tout en valorisant le savoir-faire et la créativité humaine.** La présente charte traduit cette conviction et définit les engagements réciproques qui encadrent les relations entre La Graphiterie et ses partenaires fabricants.

Elle repose sur deux piliers complémentaires :

- 1. réemployer et valoriser les matières existantes plutôt que produire de nouvelles matières lorsque cela est possible ;**
- 2. défendre la création et le savoir-faire humains en privilégiant le travail des créatifs et en excluant la génération par intelligence artificielle des créations produites par l'équipe créative de La Graphiterie.**

En acceptant une commande de La Graphiterie, le fabricant reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à en respecter l'intégralité.

1. LES ENGAGEMENTS DE LA GRAPHITERIE

UNE CRÉATION FONDÉE SUR LE TRAVAIL HUMAIN

La Graphiterie considère que la transition environnementale doit également s'accompagner d'une réflexion sur les modes de production de la création. L'équipe des créatifs de La Graphiterie s'engage ainsi à concevoir elle-même les éléments créatifs développés pour ses projets, en privilégiant **le travail, le savoir-faire, l'imagination et l'intervention de créatifs humains.**

Dans le cadre de cette démarche, La Graphiterie s'engage à **ne pas utiliser d'intelligence artificielle générative** pour concevoir les créations et personnalisations des supports destinées à ses clients, notamment :

- les maquettes
- les supports de communication
- les graphismes
- les identités ou éléments graphiques
- les illustrations
- les visuels

- les portraits de collaborateurs
- les compositions graphiques
- les créations destinées à être imprimées, fabriquées ou intégrées aux réalisations de La Graphiterie

Les créations sont ainsi conçues et développées par les créatifs de La Graphiterie et, lorsque cela est nécessaire, par des illustrateurs, photographes, artistes, designers ou autres professionnels de la création humaine.

Cet engagement vise notamment à :

- défendre le travail et les métiers des créatifs
- préserver la valeur du savoir-faire humain
- favoriser une création originale et personnalisée
- exclure le recours à des procédés génératifs fortement consommateurs de ressources énergétiques, d'eau et de métaux rares
- inscrire la création graphique dans une démarche cohérente avec les engagements environnementaux pris



Charte éthique

CRÉATIVE & ENVIRONNEMENTALE

Pour la conception, la mise en page, la retouche, le dessin, la photographie et la préparation des fichiers, les outils numériques habituels sont utilisés par les créatifs.

2. NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RÉEMPLOI

PRINCIPE FONDAMENTAL : FABRIQUER À PARTIR DE REBUTS & DE CHUTES

Le fabricant partenaire s'engage à utiliser, pour les commandes confiées par La Graphiterie, **exclusivement des rebuts de production, déchets, chutes, supports obsolètes ou matières délaissées destinées au rebut**, conformément aux caractéristiques annoncées dans le devis et validées avec La Graphiterie. **Cette obligation concerne notamment, sans que cette liste soit exhaustive :**

- les fins de plaques
- les chutes de Dibond
- les chutes de plexiglas
- les chutes de papier et de carton issues de l'imprimerie
- les enseignes ou supports de communication obsolètes
- les chutes et rebuts issus de productions antérieures
- plus généralement, toute matière délaissée pouvant être réemployée ou valorisée dans le cadre du projet

Les éléments techniques indispensables au fonctionnement ou à la sécurité de la réalisation, tels que les transformateurs, systèmes électriques, accessoires techniques, systèmes de fixation ou autres composants ne pouvant raisonnablement être issus du réemploi, sont exclus de cette obligation. **Le recours à une matière neuve en remplacement d'une matière annoncée comme issue du réemploi est interdit sans accord préalable et écrit de La Graphiterie.**

3. TRAÇABILITÉ DES MATIÈRES

PHOTOGRAPHIES AVANT FABRICATION

Avant chaque lancement en fabrication, le fabricant s'engage à réaliser des **photographies des matières premières et rebuts qui seront effectivement utilisés pour la commande**. Ces photographies devront permettre d'identifier clairement la nature et, lorsque cela est possible, l'origine ou le contexte des matières utilisées : chutes, fins de plaques, enseignes obsolètes, supports de communication, etc. Les photographies devront être transmises **avant le début de la fabrication** par courrier électronique à :

contact@la-graphiterie.fr

Aucune fabrication ne devra être engagée avant cette transmission et la validation de La Graphiterie. Ces photographies pourront être transmises au client final et utilisées par **La Graphiterie dans ses propres supports de communication afin de :**

- valoriser les matières réemployées
- démontrer concrètement la démarche de réemploi
- illustrer l'économie circulaire locale
- communiquer sur la réduction des déchets générés

par le projet

4. OBJECTIF DE 100 % DE RÉEMPLOI

La Graphiterie souhaite que **100 % des matières annoncées comme réemployées soient effectivement issues de rebuts, déchets ou matières délaissées**. Si le fabricant estime ne pas être en mesure de satisfaire intégralement cette exigence, il doit impérativement en informer La Graphiterie **avant l'établissement de son devis**.

Cette information doit préciser :

- les matières concernées
- les quantités disponibles
- les quantités manquantes
- la raison de leur indisponibilité
- les éventuelles solutions permettant de compléter les matières nécessaires

La Graphiterie pourra alors :

- informer le client final
- rechercher les matières manquantes auprès d'un autre contributeur
- organiser la collecte de déchets ou supports obsolètes directement chez le client
- adapter le projet afin de garantir le respect de la présente charte

Aucune commande ne pourra être engagée si la fabrication ne permet pas de respecter intégralement les engagements de réemploi validés avec La Graphiterie.

5. DISPONIBILITÉ DES MATIÈRES ET CHOIX DES FABRICANTS

Le choix d'un fabricant partenaire pourra notamment dépendre de **l'inventaire des déchets et matières de réemploi disponibles**. La Graphiterie pourra ainsi orienter une commande vers un fabricant en fonction de sa capacité à disposer des matières nécessaires au projet. **Lorsque les matières disponibles chez le fabricant ne sont pas suffisantes, les matières manquantes pourront être collectées :**

- auprès d'un autre contributeur du réseau de La Graphiterie
- auprès d'un autre fabricant partenaire
- directement chez le client final
- auprès de tout autre acteur contribuant à la démarche de réemploi de La Graphiterie. Le fabricant s'engage à collaborer de bonne foi à cette organisation et à communiquer de manière transparente sur ses besoins en matières

6. RESPECT DU DEVIS, DE LA COMMANDE ET DES DÉLAIS

Le fabricant s'engage à honorer les prestations et les délais annoncés dans son devis et confirmés à réception de la commande. Tout élément nécessaire à la bonne réalisation



Charte éthique

CRÉATIVE & ENVIRONNEMENTALE

La Graphiterie®

de la prestation doit être identifié en amont et intégré au devis.

Cela concerne notamment :

- les déplacements
- la livraison
- la pose
- les accessoires
- les systèmes de fixation
- les systèmes d'éclairage
- les raccordements
- les contraintes techniques particulières
- tout autre coût nécessaire à la réalisation complète de la prestation

Aucun coût supplémentaire ne pourra être engagé sans information et validation préalable de La Graphiterie, sauf situation exceptionnelle liée à une contrainte imprévisible.

7. RESPECT DES MATIÈRES VALIDÉES

Les matériaux issus du réemploi annoncés dans le devis et validés par La Graphiterie **ne pourront pas être modifiés, remplacés ou complétés par des matières neuves après acceptation de la commande**, sans accord préalable de La Graphiterie. Le fabricant reconnaît que la matière de réemploi constitue une composante essentielle du produit et de la promesse faite au client. **Toute contrainte technique découverte au cours de la fabrication et susceptible de compromettre :**

- la qualité finale du produit
- sa sécurité
- sa durabilité
- son aspect
- ou le respect des engagements de réemploi, doit être signalée **sans délai à La Graphiterie et avant toute modification de la fabrication**

Aucune substitution de matière ne pourra être décidée unilatéralement par le fabricant.

8. TRAÇABILITÉ ET COMPTEUR À DÉCHETS

Pour chaque réalisation, le fabricant s'engage à communiquer à La Graphiterie **le nombre de déchets, rebuts ou éléments issus du réemploi effectivement utilisés.** Lorsque cela est pertinent, le fabricant pourra également communiquer toute information permettant de mieux qualifier la matière réemployée : type de matière, nature du support, quantité, poids ou provenance. Les données communiquées pourront être utilisées par La Graphiterie pour alimenter son **compteur à déchets** présenté sur son site internet. Le fabricant s'engage à fournir des informations sincères, exactes et vérifiables.

9. QUALITÉ ET ALÉAS LIÉS AU RÉEMPLOI

Le fabricant reconnaît que l'utilisation de matières issues du **réemploi peut entraîner certaines variations d'aspect**, de dimensions, de couleur, de texture ou de disponibilité. Ces particularités **font partie intégrante de la démarche de La Graphiterie** et ne constituent pas, en elles-mêmes, un défaut de fabrication lorsque celles-ci ont été anticipées et validées. Toutefois, si une contrainte non prévisible liée à l'utilisation d'une matière de réemploi met en péril la qualité, la sécurité ou la faisabilité de la réalisation, le fabricant doit en informer immédiatement La Graphiterie. **Aucune décision de remplacement ou de modification de matière ne pourra être prise sans concertation préalable.**

10. ENGAGEMENT CONTRE LA COPIE ET LE DÉTOURNEMENT DES CONCEPTS

Les concepts, créations, principes de fabrication, designs, compositions ou solutions développés dans le cadre d'une collaboration avec La Graphiterie **ne pourront pas être reproduits ou exploités par le fabricant pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers**, lorsque ces éléments ont été spécifiquement conçus ou développés par La Graphiterie ou ses équipes. Le fabricant s'engage notamment à ne pas utiliser une réalisation développée pour La Graphiterie comme modèle commercial directement concurrent sans accord préalable de La Graphiterie. Cette obligation ne fait pas obstacle au savoir-faire propre du fabricant, à ses techniques de fabrication préexistantes ou à ses créations indépendantes de la collaboration avec La Graphiterie.

11. VALORISATION DES RÉALISATIONS & COMMUNICATION

Les réalisations fabriquées dans le cadre d'un partenariat avec La Graphiterie pourront être photographiées et présentées dans les supports de communication de La Graphiterie. **Elles pourront notamment être présentées :**

- sur le site internet **la-graphiterie.fr**
- sur les réseaux sociaux de La Graphiterie
- dans les portfolios et supports commerciaux de La Graphiterie
- sur le site et le portfolio de l'agence Graphitéine
- sur les réseaux sociaux de Graphitéine

La Graphiterie pourra notamment présenter :

- le résultat final
- les matières réemployées
- les photographies prises avant fabrication
- le processus de transformation
- le nombre de déchets ou rebuts valorisés
- le nom du fabricant partenaire lorsque cela est pertinent



Charte éthique

CRÉATIVE & ENVIRONNEMENTALE

Lorsque des personnes sont identifiables sur les photographies ou lorsque des droits de tiers sont susceptibles d'être concernés, les autorisations nécessaires devront être obtenues préalablement.

12. CONFIDENTIALITÉ ET RESPECT DES INFORMATIONS CLIENTS

Le fabricant s'engage à **conserver confidentielles les informations relatives aux projets, clients, tarifs, concepts, fichiers, créations et méthodes** qui lui sont communiquées dans le cadre de sa collaboration avec La Graphiterie. Il s'interdit notamment d'utiliser les coordonnées ou informations commerciales des clients de La Graphiterie pour les solliciter directement à des fins commerciales, sauf accord préalable de La Graphiterie. Lorsque le projet est soumis à des obligations particulières de confidentialité, le fabricant s'engage à les respecter.

13. DROIT DE CONTRÔLE

La Graphiterie pourra demander à tout moment les éléments permettant de **vérifier le respect de la présente charte, notamment :**

- photographies des matières avant fabrication
- informations relatives à leur nature et leur provenance
- quantités de matières utilisées
- photographies de la réalisation
- informations relatives aux déchets valorisés
- tout élément nécessaire à la traçabilité du réemploi

Le fabricant s'engage à répondre de manière sincère et transparente à ces demandes.

14. NON-RESPECT DE LA CHARTE

La présente charte constitue une condition essentielle de la collaboration entre La Graphiterie et ses partenaires fabricants. **En cas de non-respect de ses engagements, notamment en cas :**

- d'utilisation de matières neuves non déclarées
- de substitution de matériaux sans accord préalable
- de fausse déclaration concernant l'origine des matières
- de fabrication engagée sans validation préalable des matières
- de non-respect répété des engagements
- de communication d'informations inexacts
- ou de non-respect des engagements de confidentialité ou de non-copie

La Graphiterie pourra **suspendre ou mettre fin au partenariat et exclure le fabricant de son réseau de partenaires**. Selon la nature du manquement, La Graphiterie pourra également demander la suspension de la réalisation concernée et/ou toute mesure corrective permettant de rétablir la conformité du projet.

15. UNE DÉMARCHE COLLECTIVE

La Graphiterie considère que la **transition vers une économie plus circulaire** ne peut pas reposer sur un seul acteur. Elle nécessite la coopération de **l'ensemble de la chaîne :**

- le client qui accepte de donner une seconde vie à ses supports
- La Graphiterie qui imagine et conçoit autrement
- les créatifs qui défendent une création sans I.A.
- les fabricants qui transforment les rebuts en nouveaux usages
- les partenaires qui contribuent à faire émerger une nouvelle manière de produire.

Chaque projet constitue ainsi une occasion de réduire les déchets, de prolonger la vie des matières existantes, de limiter le recours à de nouvelles ressources et de valoriser les savoir-faire humains. La Graphiterie s'engage à appliquer à elle-même les principes qu'elle demande à ses partenaires de respecter.

16. ENGAGEMENT DU PARTENAIRE

En signant cette charte, le fabricant reconnaît que la démarche de réemploi constitue **un engagement essentiel et non une simple option de fabrication**. Il s'engage à :

- privilégier systématiquement les matières issues du réemploi conformément aux projets confiés
- assurer la transparence sur les matières disponibles
- fournir les photographies demandées avant fabrication
- ne procéder à aucune substitution sans accord préalable
- respecter les quantités, caractéristiques et délais annoncés
- communiquer les données nécessaires au suivi des déchets réemployés
- préserver la confidentialité des informations qui lui sont confiées
- respecter les créations et concepts développés avec La Graphiterie
- contribuer activement à une démarche d'économie circulaire et de réduction des déchets

Les concepteurs de La Graphiterie, de leurs côtés, s'engagent à poursuivre une démarche de création fondée sur la créativité humaine, sans recours à l'intelligence artificielle générative, afin de concevoir et personnaliser les supports destinés à la fabrication, conformément à l'article 1 de la présente charte.